

Formation

S'APPROPRIER LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN PRÉVENTION POUR UN INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL

Parmi l'offre de formations INRS, une dizaine se réfère aux exigences de la Haute Autorité de santé (HAS)¹ pour assurer le développement professionnel continu (DPC) de professionnels de santé dans le champ de la santé au travail.

« S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail » est l'une d'elles et a pour ambition de contribuer à la compréhension de la dimension prévention en entreprise.

APPROPRIATING THE PREVENTION SKILLS THAT ARE ESSENTIAL FOR AN OCCUPATIONAL HEALTH NURSE - Within the range of training provided by INRS, about ten of the courses are in reference to the requirements of HAS (the French National Authority for Health) for further or lifelong occupational development (DPC) of healthcare professionals working in occupational safety and health. "Appropriating the prevention skills that are essential for an occupational health nurse" is one of these courses whose ambition is to contribute to understanding of the risk prevention aspect in companies.

CLAUDIE
ROUSSEAU
INRS,
département
Formation

Conçue dans une logique d'action pour la prévention des risques professionnels, la formation « S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail » doit permettre aux infirmiers, nouvellement embauchés ou exerçant depuis quelques années dans les services de santé au travail, de pouvoir bénéficier de connaissances en santé au travail essentielles à leur fonction. Elle alterne apports théoriques et travaux d'intersession en entreprise et participe ainsi à ce que les apprenants puissent mieux se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire, appliquer les principes et les méthodes de la démarche de prévention en entreprise. D'une durée de douze jours, la formation est répartie en quatre séquences de trois jours avec des travaux d'intersession pour lesquels une personne ressource est choisie au sein du service de santé au travail de l'apprenant pour l'accompagner dans la réalisation de ce travail. Au cours du travail de la première intersession, l'infirmier doit se situer au sein de son service de santé au travail grâce à un travail réflexif et descriptif (organigramme,

acteurs...). Les travaux suivants d'intersession s'effectuent en entreprise et permettent à l'apprenant de caractériser l'état d'avancement de la démarche de prévention (évaluation des risques professionnels, mise en œuvre des mesures de prévention...) à travers les documents et les ressources disponibles en santé et sécurité au travail. Afin de garantir la pertinence des travaux, le choix de l'entreprise se fait sur la base de plusieurs critères, dont celui de l'existence d'interventions passées (moins de deux ans) ou en cours du service de santé au travail.

Paroles d'apprenants

Géraldine

Son profil professionnel : infirmière diplômée d'État depuis quinze ans. Depuis 2013 dans un service autonome de médecine du travail d'un grand groupe français.

Ses motivations pour suivre cette formation : « Je souhaitais monter en compétences sur les risques professionnels, les données réglementaires, l'analyse de poste et les propositions de plans d'action en prévention. »

Les moments forts de la formation: « *Le côté humain, le petit groupe favorisant les échanges, la pluridisciplinarité des intervenants, les exposés pratiques et théoriques et les cas pratiques d'étude de poste.* »

Kelly

Son profil professionnel: infirmière de prévention au sein d'un conseil départemental au service « management et conditions de travail » qui regroupe le pôle médical, le pôle social, le pôle sécurité. Deux infirmières et un médecin de prévention pour 4800 agents.

Ses motivations pour suivre cette formation: « *Peu d'expérience, jeune diplômée depuis quatre ans. Souhaite s'orienter sur la prévention, besoins de bases théoriques et réglementaires.* »

Les moments forts de la formation: « *Apports théoriques forts, a permis de mieux définir mon rôle, mes missions, mon poste de prévention. Divers horizons, public, privé, beaucoup d'échanges. Thèmes abordés: réglementaire, retours d'expérience terrain, la prévention.* »

Françoise Paix, INRS, responsable du pôle Formation continue directe des professionnels et des experts en S&ST.

Claudie Rousseau: Quelles sont les caractéristiques de cette formation par rapport à celles du diplôme interuniversités en santé au travail (DIUST)?

F.P.: La formation proposée par l'INRS doit permettre aux infirmiers récemment embauchés par un service de santé au travail de découvrir la santé au travail et la démarche de prévention. Elle vise à faciliter la prise de poste à des infirmiers venant de différents horizons, notamment du milieu hospitalier. Ils pourront, à la fin de la formation, se situer au sein de l'équipe pluridisciplinaire et comprendre le rôle de chacun des acteurs de cette équipe. Cette formation de douze jours n'a pas vocation à se substituer aux formations de type DIUST, dispensées dans les universités et dont la durée peut aller de 120 à 210 heures selon les régions.

Amine Fatmi, INRS, chargé de projet formation.

C.R.: Qu'est-ce qui a motivé la mise en place de cette nouvelle offre, destinée spécifiquement aux infirmiers en santé au travail?

A.F.: Cette nouvelle offre 2015 fait suite à la dernière réforme de la santé au travail, qui a nécessité une montée en compétence des infirmiers. Cette formation vise à leur apporter un socle de connaissances essentielles en santé et sécurité au travail pour qu'ils puissent participer à leurs missions au sein des équipes pluridisciplinaires.

Jennifer Shettle, INRS, responsable du pôle Information juridique.

C.R.: En tant que juriste, vous intervenez dans cette

ENCADRÉ

QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL CONTINU (DPC)?

Un programme de DPC est une formation réglementée dédiée aux professionnels de santé, médicaux et paramédicaux.

Le DPC poursuit trois objectifs:

- acquisition, perfectionnement de connaissances/compétences;
- évaluation des pratiques professionnelles;
- mise en place et suivi d'actions d'amélioration.

formation sur le contexte réglementaire en santé et sécurité au travail. Pouvez-vous indiquer quels sont les « incontournables » juridiques à connaître par les infirmiers en santé au travail?

J.S.: Il me semble que parmi les incontournables à connaître figurent tout d'abord les principes généraux de prévention édictés par le Code du travail. Ces principes sont des fondamentaux à maîtriser dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de prévention. La réglementation peut parfois paraître complexe, difficile à appréhender et surtout abondante. Il est donc essentiel de comprendre la logique des textes, notamment issus du Code du travail, et les objectifs poursuivis. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la formation, je consacre une partie de ma présentation à l'histoire du droit de la prévention. Cela permet vraiment de comprendre la « philosophie » générale de la réglementation actuelle. Il est en outre fondamental que les infirmiers aient un aperçu général des différents acteurs intervenants en santé et sécurité au travail et qu'ils connaissent le rôle et les missions de chacun (médecin du travail, CHSCT, Carsat, etc.). Cela leur permettra par la suite de s'appuyer sur les bonnes personnes. Enfin, il me semble également important d'avoir des connaissances sur les mécanismes de responsabilité et notamment sur le concept d'« obligation de sécurité de résultat » et de « faute inexcusable ». ●

1. La HAS est une autorité publique indépendante qui a pour but de contribuer à la régulation du système de santé par la qualité et l'efficacité.



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS